

Exercices en lien avec le processus 3

Table des matières

Exercices en lien avec le processus 3	1
Chapitre 1 - La TVA – Champ d’application, territorialité, fait générateur et exigibilité	3
Exercice 1.....	3
Exercice 2.....	5
Exercice 3.....	7
Chapitre 2 - La TVA - Les limites du droit à déduction	9
Exercice 4.....	9
Exercice 5.....	11
Exercice 6.....	18
Chapitre 3 - Déclaration de TVA, le régime du réel normal	19
Exercice 7.....	19
Exercice 8.....	28
Exercice 9.....	34
Chapitre 4 - Déclaration de TVA, la franchise et le régime simplifié d'imposition.....	42
Exercice 10.....	42
Exercice 11.....	44
Exercice 12.....	53
Chapitres 5 et 6 - Produits imposables / charges déductibles et les plus et moins-values professionnelles à l'IR ...	56
Exercice 13.....	56
Exercice 14.....	58
Exercice 15.....	60
Chapitres 7, 8 et 9 - Les caractéristiques générales, le calcul et le paiement de l'IR.....	62
Exercice 16.....	62
Exercice 17.....	64
Exercice 18.....	68
Chapitres 10 et 11 - Produits imposables / charges déductibles et les plus et moins-values professionnelles à l'IS	72
Exercice 19.....	72
Exercice 20.....	83
Exercice 21.....	88

Chapitre 12 - Les acomptes et la liquidation de l'IS	94
Exercice 22.....	94
Exercice 23.....	100
Exercice 24.....	102

Chapitre 1 - La TVA – Champ d’application, territorialité, fait générateur et exigibilité

Exercice 1

L’entreprise **SUD-ALPES PRODUCTION (SA)**, installée en France métropolitaine, fabrique du matériel de glisse. Elle est soumise au taux normal de TVA de 20 % pour l'ensemble de ses activités imposables.

Pour le mois de mai N, le comptable vous demande de déterminer la situation au regard de la TVA (Imposable, Exonérée ou Hors champ) pour les opérations suivantes :

1. **Vente de 50 snowboards** à un distributeur basé à Lyon pour un montant de 15 000 € HT.
2. **Vente de 20 paires de skis** à une station de sports d'hiver située à Turin (Italie). L'acheteur italien a fourni son numéro de TVA intracommunautaire. Montant : 6 000 € HT.
3. **Vente de matériel de sécurité** à une boutique de sport à Genève (Suisse). Montant : 8 000 € HT.
4. **Acquisition de fixations** auprès d'un fournisseur autrichien pour 4 000 € HT. Le numéro de TVA intracommunautaire de SUD-ALPES a bien été transmis.
5. **Importation de housses de protection** en provenance de Chine. La valeur en douane s'élève à 3 000 € HT.
6. **Versement de dividendes** reçus d'une filiale pour un montant de 5 000 €.
7. **Don de 5 anciennes combinaisons** de l'entreprise à une association locale (valeur résiduelle totale : 400 €).

Travail à faire :

Complétez un tableau indiquant pour chaque opération :

- Le régime applicable (Imposable en France, Exonéré, ou Hors champ).
- La justification fiscale (en vous appuyant sur les notions de livraison intracommunautaire, importation, etc.).

Correction :

N°	Opération	Régime de TVA	Justification fiscale
1	Vente snowboards (Lyon)	Imposable en France	Vente de biens meubles corporels à titre onéreux par un assujetti sur le territoire national.
2	Vente skis (Turin - Italie)	Exonérée	Livraison intracommunautaire (LIC) exonérée de TVA car l'acheteur est un professionnel assujetti disposant d'un numéro d'identification UE.
3	Vente matériel (Suisse)	Exonérée	Exportation (vente hors Union Européenne). Les exportations sont exonérées de TVA française afin de ne pas pénaliser le commerce extérieur.
4	Achat fixations (Autriche)	Imposable en France (Autoliquidation)	Acquisition intracommunautaire (AIC). L'entreprise française doit collecter la TVA française (compte 4452) et peut la déduire simultanément (compte 44566).
5	Importation housses (Chine)	Imposable en France (Autoliquidation)	Depuis le 1er janvier 2022, la TVA sur les importations est obligatoirement autoliquidée sur la déclaration de TVA (44566 au débit / 4452 au crédit).
6	Versement de dividendes	Hors champ d'application	Le versement de dividendes ne constitue pas une contrepartie directe d'une livraison de biens ou d'une prestation de services à titre onéreux.
7	Don à une association	Hors champ d'application	Opération réalisée à titre gratuit (non onéreuse), elle n'entre pas dans le champ d'application par nature.

Exercice 2

Une entreprise réalise deux types d'activités : la vente de matériel informatique (Biens) et des prestations de maintenance de parcs informatiques (Services). L'entreprise **n'a pas opté** pour le régime de la TVA sur les débits.

On vous communique les informations suivantes concernant le mois de mai N (Taux de TVA à 20 %) :

- **Opération A** : livraison de 10 ordinateurs le 14 mai N. La facture d'un montant de 12 000 € HT est émise le 20 mai N. Le client règlera la totalité en juin N.
- **Opération B** : contrat de maintenance informatique réalisé chez le client "Alpha" du 10 au 12 mai N. La facture s'élève à 3 000 € HT (émise le 15 mai N). Aucun paiement n'a été reçu en mai N.
- **Opération C** : clôture d'un chantier de réparation le 25 mai N chez le client "Beta". La facture s'élève à 2 400 € TTC. Le client a payé un acompte de 600 € TTC le 18 mai N (encaissé à cette date). Le solde sera versé en juin N.
- **Opération D** : achat de composants en Belgique. Réception des composants (livraison) le 2 mai N. La facture du fournisseur belge est datée du 10 mai N pour un montant de 5 000 € HT.

Travail à faire :

1. Déterminez la date du **fait générateur**.
2. Déterminez la date d'**exigibilité** de la TVA.
3. Calculez le montant de la **TVA collectée** (ou due au titre de l'autoliquidation) pour le mois de **mai N**.